



Agence Centrafricaine pour la Formation Professionnelle et l'Emploi

SANGÖ TI KWA

**Bulletin d'Information de l'ACFPE
Edition spéciale**

RÉTROSPECTIVE 2023

Zoom sur la 2^e édition du « Mois du Travail »

Le 04 mai 2023, l'enceinte de la Direction Générale de l'ACFPE a servi de cadre pour la cérémonie de lancement de la 2^e édition du « Mois du Travail » placé sous le thème « Nous devons poursuivre le travail ». La cérémonie de lancement officiel a été placée sous le Très Haut Patronage de Son Excellence, Pr. Faustin Archange TOUADERA, Président de la République, Chef de l'Etat.

Elle a commencé par une série d'animations et de sketch sur les thématiques de l'emploi et de la formation professionnelle. S'en est suivi le mot de bienvenue du Président du Comité d'organisation, Monsieur Aristide GANABO, Chargé de Mission en matière d'Emploi et de la Formation Professionnelle.

Dans son discours de circonstance, le Chef de l'Etat a, entre autres, exhorté ses compatriotes au changement de mentalité pour restaurer la confiance professionnelle, la culture du travail et la bonne gouvernance qui feront la dignité et la fierté des centrafricains.

Ensuite, le Chef de l'Etat et sa suite ont procédé à la visite des stands dressés à cet effet. On y trouve celui du Ministère en charge du Travail, de l'Emploi, de la Protection Sociale et de la Formation Professionnelle, de l'ACFPE, de la CNSS, du Projet d'Appui au Développement de l'Apprentissage (PADA), du projet « Maï-ngo ti a Mas-seka » (MTAM) etc.



Le Chef de l'Etat et sa suite devant le stand de l'ACFPE

L'objectif principal de l'organisation du « Mois du Travail » est de promouvoir les vertus du travail auprès des concitoyens, des travailleurs et des collaborateurs en RCA. De manière spécifique, il s'agit de : (i) promouvoir le Travail à travers les normes du travail et le dialogue social ; (ii) promouvoir un cadre de réflexion sur l'adéquation

Emploi/Formation et présenter les opportunités d'emploi et de formation professionnelle à travers un carrefour de l'emploi et de la formation professionnelle ; (iii) informer et sensibiliser les acteurs et les populations sur la Protection Sociale et (iv) renforcer les compétences des cadres de l'administration du travail.

Aussi, durant tout le mois de mai, ont été organisés dans les villes de Bangui, Berberati, Mbaïki, Bambari, Boali, Yaloké et Sibut, des activités sous forme d'expositions ainsi que des conférence-débats, sensibilisations et informations sur les sujets liés aux métiers porteurs, opportunités d'auto-emploi, normes du travail, risques professionnels, protection sociale, la réglementation du travail, la citoyenneté, la culture d'entreprise, la bonne gouvernance etc.

La cérémonie de clôture de cette édition a été également présidée par le Chef de l'Etat. Elle s'est déroulée le 31 mai 2023 à l'hôtel Ledger et a été ponctuée par : (i) la projection de vidéo sur la synthèse des activités du mois du travail ; (ii) la remise de trophées aux lauréats qui se sont distingués durant ce mois ; et enfin (iii) la remise au Chef de l'Etat du prix décerné par une agence internationale basée à Paris pour son initiative et son engagement dans la formation professionnelle en RCA.



Photo de famille à la fin de la cérémonie

Avant de clôturer la cérémonie mettant fin à la 2^e édition du « Mois du Travail », le Chef de l'Etat a prononcé un discours dans lequel il a dédié ce prix à la jeunesse centrafricaine et s'est réjoui du bon déroulement des activités réalisées.

Aubin Aimery KOULET-VICKOT

«Projet Japon »: construction des centres de formation en menuiserie et en transformation agroalimentaire

Dans le cadre du Projet de Renforcement de la résilience et de soutien au développement économique inclusif des personnes vulnérables dénommé « Projet Japon », l'ACFPE sera dotée de trois centres de formation dont deux à Bangui pour la Menuiserie et le troisième à M'Baïki pour la Transformation Agroalimentaire.

Au courant de l'année 2023, en prélude à la signature de l'accord de collaboration, des travaux d'investigation ont été réalisés et ont permis l'identification de huit (08) filières porteuses sur lesquelles se porteront les formations en transformation des produits agroalimentaires. Ce que sont: café, maïs, banane plantain, piment, manioc, avocat, huile de palme et mangue.

Aussi, le 15 février 2024, Mme Michelle MOUANGA, Ministre chargée du Travail de l'Emploi, de la Protection Sociale et de la Formation Professionnelle, accompagnée de son collègue en charge de l'Administration du Territoire, M. Bruno YAPANDE, a présidé la cérémonie de pose de la première pierre de la construction du Centre de Formation et de Transformation Agroalimentaire. A cette cérémonie, on notait la présence du représentant du PNUD, M. Jean Luc STALON, du Directeur Général de l'ACFPE, des membres du cabinet de ces deux Ministères etc.



Au premier plan, la Ministre chargée du Travail de l'Emploi, de la Protection Sociale et de la Formation Professionnelle et Représentant du PNUD

Quant aux deux centres de formation en Menuiserie, l'un est déjà en construction dans l'enceinte de la Direction Générale de l'ACFPE et l'autre sera construit sur un site non encore identifié.

Rochel Taylor GOGBIA

Conformément à son objet qui est l'exécution de toutes les opérations relatives à la promotion de l'emploi, à la formation professionnelle et au développement de la libre entreprise génératrice d'emplois productifs sur toute l'étendue du territoire centrafricain, l'ACFPE a réalisé au courant de l'année 2023 les activités suivantes:

⇒ **DOMAINE DE LA PROMOTION DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE**

* **En matière de formation continue**

58 sessions de formation ont été organisées et ont connu la participation de **1002** salariés d'entreprises et des ONG, dont **727** hommes et **275** femmes, à Bangui et dans les villes de province.

En plus des actions de formation susmentionnées, l'ACFPE a organisé des formations spéciales en faveur des salariés pendant le mois du travail 2023.

Ainsi, **06** sessions de formation ont été organisées. **192** salariés (**112** hommes et **80** femmes) d'entreprises, des ONG, de l'ACFPE et aussi des fonctionnaires du Ministère en charge du Travail ont pris part à ces sessions.

* **Renforcement de l'employabilité des demandeurs d'emploi**

53 sessions de formation ont été organisées à Bangui à l'intention de **2200** demandeurs d'emploi dont **1163** hommes et **1037** femmes.

Dans les représentations de l'ACFPE en province (Bambari, Sibut, Bouar, M'Baïki), **92** demandeurs d'emploi, dont **65** hommes et **27** femmes, ont été formés.

Pour ce qui concerne le mois du travail, **604** demandeurs d'emploi ont été formés.

* **En matière de formation par apprentissage**

Dans le cadre de l'Opération 175A-9M, **175** apprentis ont été formés dont **61** à Bouar, **60** à Berberati et **49** à Bossangoa sur **9** métiers.

Concernant l'Opération 200A-7M, **200** apprentis ont été formés à Bangui, Bimbo et Bégoua sur **07** métiers.

* **En matière d'appui conseil en organisations**

51 organisations issues de **09** secteurs d'activité ont été appuyées à identifier leurs besoins en formation.

* **En matière d'implémentation des titres professionnels en Centrafrique**

03 ateliers organisés ont permis l'élaboration et la validation du plan d'action du projet d'implémentation des titres professionnels en République Centrafricaine.

* **Projet de construction des Centres de formation en menuiserie et en transformation agroalimentaire à M'baïki et à Bangui:**

03 études réalisées ont permis :

- L'identification de **08** filières porteuses ;
- La faisabilité technico-économique desdites filières et leurs opportunités de marché;
- L'identification des matériels et équipements à acquérir.

⇒ **DOMAINE DE LA PROMOTION ET DE LA GESTION DE L'EMPLOI**

- **7371** demandeurs d'emploi immatriculés;
- **2421** offres d'emploi ont été recensées;
- **6288** contrats de travail des salariés nationaux ont été visés;
- **91** contrats de travail des expatriés ont été visés;
- **791** cartes de travail ont été établies ;
- **212** Stagiaires ont été placés en Contrat d'Insertion Professionnelle en Entreprise (CIPE) dont **99** hommes et **113** femmes.

Notons que sur les **212** Stagiaires placés en CIPE, **48** ont été recrutés, soit un taux de placement de **22,64%**.

⇒ **DOMAINE DU DEVELOPPEMENT DE LA LIBRE ENTREPRISE :**

* **Accompagnement des promoteurs à la création d'entreprise**

- **758** personnes sont sensibilisés à la culture entrepreneuriale;
- **31** entrepreneurs potentiels, dont **20** hommes et **11** femmes, ont été formés sur le module Trouvez votre idée d'entreprise (TRIE);
- **20** promoteurs formés, dont **06**

femmes et **14** hommes, en module Créez votre Entreprise (CREE).

* **Renforcement de capacités opérationnelles des entrepreneurs existants**

- **65** entrepreneurs existants ont été identifiés à Bossangoa, Nola et Béloko et auprès desquels une analyse des besoins en formation a été réalisée ;
- **57** entrepreneurs existants formés en gestion d'entreprise dans les localités de Bossangoa, Bambari et Nola.

* **Accompagnement des promoteurs d'entreprise au micro crédit**

05 promoteurs d'entreprise ont été accompagnés jusqu'à l'obtention du financement.

Mise en œuvre du programme d'autonomisation de la population rurale (TREE)

02 formations ont été réalisées dans les localités Damara et Bogangolo.

Mise en œuvre du projet « Maïngo ti A Masséka » (MtAM) (Cf. Article suivant)

15 séances de sensibilisation sur l'avenir professionnel des jeunes ont été organisées en faveur **452** bénéficiaires dont:

- **107** (75 femmes et **32** hommes) à Bangui ;
- **53** (44 femmes et **09** hommes) à Bouar ;
- **194** (143 femmes et **51** hommes) à Berberati;
- **98** (79 femmes et **19** hommes) à Carnot

* **Mise en œuvre des activités MANDANGO KWA TI YAKA**

55 jeunes entrepreneurs ont été formés en maraîchage.

Paul Guy Junior MOBAYE-KIZIMA

SIGNATURE D'UN ACCORD DE COLLABORATION ENTRE L'ACFPE ET L'ONG MERCY CORPS RCA

En date du 29 juin 2023, la salle de réunion de l'ACFPE a servi de cadre pour la signature d'un Accord de Collaboration entre l'ACFPE et l'ONG MERCY CORPS RCA en présence des cadres de ces institutions. L'ACFPE était représentée par son Directeur Général par intérim, Monsieur Alexis Claude Junior KOMASSA II PETOEKAMA et l'ONG MERCY CORPS RCA par son Directeur Pays, Monsieur Nyaka KAMURASSI.

Cet Accord a pour objet de renforcer les capacités de l'ACFPE dans le suivi des programmes de formation et des centres de formation du Projet MtAM d'une part et d'autre part, dans l'information, la sensibilisation et l'orientation des jeunes bénéficiaires du Pro-

formateurs et personnels administratifs de ces centres seront renforcées sur l'identification des besoins en formation et le suivi des programmes de formation par apprentissage.

La seconde composante est orientée vers le renforcement de l'employabilité des jeunes et la facilitation de leur insertion professionnelle. Deux activités y sont consacrées:

L'une vise la sensibilisation sur le parcours entrepreneurial de 1.000 jeunes filles et garçons confondus formés dans les métiers de couture, coiffure dame, mécanique auto/moto, menuiserie et maçonnerie dans les centres de formation identifiés par le Projet.

Parmi ces bénéficiaires, 250 seront sélectionnés sur la base des critères définis en commun accord entre l'ACFPE et MERCY CORPS RCA, pour être initiés sur les techniques de conceptualisation d'une idée d'affaires en vue de créer leurs propres entreprises.

L'autre activité de cette composante est l'amélioration des conditions d'information et d'orientation des jeunes sur les parcours d'insertion dans la zone du Projet. A cet effet, il sera aménagé dans les représentations de l'ACFPE de Bouar, Berbérati et Mbaïki des guichets spéciaux.

En effet, cet accord vise à développer un cadre favorisant l'encadrement des différentes formations professionnelles dont bénéficient les jeunes en RCA et une meilleure préparation à leur intégration socio-professionnelle.

A travers cette collaboration, l'ACFPE et l'ONG MERCY CORPS RCA veulent apporter leur modeste contribution à la résolution des problèmes liés à la qualification professionnelle des jeunes et à leur insertion professionnelle gage d'un développement socio-économique et d'une paix durable.

La Rédaction

2023 : L'année de redimensionnement du PADA

Le Projet d'Appui au Développement de l'Apprentissage (PADA) a pour finalité l'amélioration des perspectives d'emploi et d'insertion professionnelle des jeunes. L'objectif est d'appuyer le développement de formations courtes et par apprentissage, favoriser son évolution vers des métiers porteurs et sa reconnaissance, et permettre ainsi, sans un investissement conséquent (infrastructures, équipements), de répondre aux attentes (i) d'insertion professionnelle de la population cible et (ii) d'élévation du niveau de qualification des acteurs économiques.

Le résultat attendu du PADA est de poursuivre et d'organiser la mise en œuvre du dispositif expérimental du mode de formation dit de « l'apprentissage par les compétences et par

alternance » à travers la formation de 1754 jeunes déscolarisés de niveau primaire, dans tout le pays, et de renforcer le fonctionnement et la présence de l'ACFPE en dehors de Bangui.

La première phase de mise en œuvre du PADA a été réalisée à Bangui, Bimbo et Bégoua en 2018 avec la formation de 300 apprentis sur 10 métiers.

La seconde phase qui a concerné les mêmes localités, s'est déroulée en 2021 avec la formation de 600 apprentis sur 14 métiers. En 2022, l'expérimentation du PADA en région a été lancée dans les villes de Berberati, Bossangoa et Bouar, d'où 175 apprentis ont été formés sur 9 métiers.

A ce jour, les formations de trois mois (réparation motocyclette) et celles de six mois (maintenance informatique, maraichage, aviculture, groupe électrogène, et plomberie) sont terminées et les certifications ont déjà été faites dans ces trois villes. Au mois d'avril 2024, les formations de neuf mois (couture mixte, menuiserie-charpenterie et cuisine du monde) ont été également certifiées.

La troisième et dernière phase du PADA a été lancée en mai 2023 et concerne 200 apprentis de Bangui, Bimbo et Bégoua qui sont formés sur 7 métiers (Plomberie, maintenance informatique, mécanique automobile, couture mixte, cuisine du monde, électricité bâtiment, réparation froid et climatisation). Cette phase du projet a été redimensionnée suite aux difficultés d'adaptation des jeunes à la formation constatées à l'issue des deux premières phases.

Il convient de préciser que les cibles du PADA (jeunes déscolarisés et désœuvrés de niveau primaire) présentent, pour une grande majorité, des lacunes scolaires importantes liées à l'impact de divers facteurs externes (instabilité du pays, faible capacité des structures scolaires...) sur leur développement personnel et leurs compétences nécessaires à une vie socio-professionnelle.

Cette condition conduit inexorablement ces jeunes à adopter un comportement dévalorisant vis-à-vis d'eux-mêmes qui peut s'apparenter à de l'auto sabotage. En réalité, le faible niveau d'estime de soi et de confiance en soi présent chez bon nombre d'entre eux ne leur permet pas toujours d'accéder au goût de l'effort et à l'envie de réussir. Souvent confrontés à l'expérience de l'échec, ces jeunes se reconnaissent difficilement des habilités à réussir, et adoptent un comportement proche de la résignation ou du refus. C'est le constat fait par les encadrants du dispositif qui déplorent un désengagement considérable des apprentis dans leur formation. Les taux d'absentéisme et d'abandon (environ 30%), très élevés ont alerté sur des mesures correctives à mettre en place. Il était donc nécessaire de repenser le projet aux fins de l'adapter au contexte socio-structurel des jeunes.

Cette nouvelle orientation du PADA consiste à



Le Directeur Général a.i de l'ACFPE sortant (à gauche) et le Directeur Pays de MERCY CORPS (à droite) présentant l'Accord de Collaboration

jet aux parcours professionnels dans la zone du Projet à savoir : Bangui, Mbaïki, Berbérati, Carnot et Bouar.

La durée de l'Accord est d'une année, allant du 29 juin 2023 au 28 juin 2024. Le coût total de sa mise en œuvre est de 30.880.500 FCFA, financé par l'Agence Française de Développement (AFD).

Les activités à mettre en œuvre sont subdivisées en deux principales composantes:

La première composante concerne le renforcement de la capacité de coordination de l'ACFPE auprès des structures de formation professionnelle pour la mise en œuvre et le suivi des formations. Elle a pour objectif de promouvoir la collaboration et de faciliter la coordination entre l'ACFPE et les Centres de formations formels et informels ciblés par MERCY CORPS RCA autour de la mise œuvre des programmes de formation par apprentissage.

Dans ce cadre, 26 structures de formation professionnelle seront suivies dans la mise en œuvre des formations par apprentissage. Aussi, les capacités opérationnelles de 60

renforcer l'envie d'apprendre et favoriser l'insertion professionnelle des apprentis.

Il s'agit ici de repenser la pédagogie utilisée dans le dispositif PADA en favorisant des initiatives innovantes qui rendront progressivement l'apprenti acteur de ses choix professionnels. Il est question ici de révéler tout le potentiel de l'apprenti pour favoriser une orientation professionnelle choisie.

Pour ce faire, il est important de développer de nouvelles stratégies qui prennent en compte le recrutement des apprentis afin de garantir un meilleur ciblage.

Par ailleurs, un parcours bien distinct sur tout le continuum formation-emploi a été créé et se résume en trois périodes: « Prépa pro », « Forma pro » et « Inser pro ».

Le dispositif « PREPA PRO » : c'est 04 mois de préparation, soit 500h en ateliers.

Les objectifs poursuivis par les ateliers de « Prépa Pro » sont de permettre aux candidats à l'apprentissage de :

- Se préparer à être apprenti (e) notamment en découvrant le fonctionnement d'une entreprise et les différents métiers ;
- Mûrir et faire des choix concernant un projet professionnel : identifier ses envies ;
- Consolider et mettre en œuvre un plan d'action en relation avec leur projet professionnel ;
- Se préparer à commencer la formation : signer un contrat, apprendre à rechercher un employeur, à se présenter et à valoriser son projet professionnel ;
- Développer les attitudes et comportements adaptés aux attentes des entreprises

Les quatre ateliers sont décomposés en modules de formation qui sont les suivants :

« Remise à niveau » (300h)

- Français ;
- Mathématiques ;
- Technologies d'information et de communication (TIC)

« Construire son projet professionnel » (100h)

- Connaissance de soi et posture professionnelle (30h)
- Droits et obligations de l'employé et de l'employeur (conditions d'embauche, hygiène, genre...) (10h)
- Découverte des métiers et connaissance du marché de l'emploi (40h)
- Techniques de recherche d'emploi (CV, lettre de motivation, rencontres avec les entreprises...) (20h)

« Théâtre » (50h)

« Sport » (50h)

Le dispositif « FORMA-PRO » : C'est 03 à 09 mois d'alternance.

C'est l'étape de la formation professionnelle par alternance.

Les changements majeurs concernent l'arrimage du temps de formation au code du travail. La répartition se fera comme suit :

25% du temps de formation dans les centres de formation soit 10h par semaine réparties sur 2 jours ;

75% du temps de formation dans les entreprises, soit 30h par semaine pendant 3 jours et demi ;

Il convient également de prévoir et harmoniser des horaires adaptés aux contraintes de certains métiers comme la cuisine ou l'aviculture, qui nécessitent le travail de nuit.

Le dispositif « INSER-PRO » : C'est 03 mois d'accompagnement à l'insertion professionnelle qui ne doit pas être pensée comme détachée du reste du continuum d'orientation et de formation. L'insertion étant l'objectif ultime de chaque projet de formation professionnelle. L'adage « il ne faut pas former pour former » doit être le fil conducteur de toutes les initiatives qui seront développées.

Dans le cadre du PADA, 03 possibilités d'insertion s'offrent aux jeunes à savoir: l'entrepreneuriat, le salariat et la poursuite d'étude.

Florentin KANGA SEKPA

Opération MANDANGO KWA TI YAKA

De nos jours, la problématique de l'insertion socioéconomique des jeunes constitue une des préoccupations majeures des autorités de notre pays.

C'est ainsi que le Ministère en charge de l'Emploi, par l'entremise de l'ACFPE, a initié une activité dénommée « MANDANGO KWA TI YAKA ». Cette initiative s'inscrit dans le cadre des activités « KWA TI KODRO », de la main tendue du Chef de l'Etat, le Professeur Faustin Archange TOUADERA. Elle a été lancée par Madame la Ministre du Travail, de l'Emploi, de la Protection Sociale et de la Formation Professionnelle, Michelle MOUANGA, le 09 septembre 2023.

L'action mise en œuvre concerne l'expérimentation de la formation et de l'insertion des jeunes par le biais de l'entrepreneuriat agricole. Cette formation purement pratique en maraîchage a duré 04 mois et a connu la participation de 55 jeunes de Bangui et ses environs.

Pour atteindre les objectifs escomptés, la Coopérative TONGOLO qui est une organisation œuvrant dans le domaine agricole a été identifiée et retenue pour encadrer ces jeunes apprenants.



Une vue des apprenants lors de la formation pratique

Dans le but d'insérer lesdits apprenants, l'ACFPE a organisé une autre session de formation en entrepreneuriat agricole en utilisant l'outil « Gérez mieux votre entreprise » (GERME) de l'OIT. A la fin de la formation, chaque apprenant est sorti avec un plan d'affaires bancable.

Compte tenu de l'effectif des participants, ceux-ci ont été scindés en 02 groupes: le premier groupe a été formé du 18 au 26 mars 2024 et le second du 28 mars au 5 avril 2024 à la Direction Générale de l'ACFPE.

Au terme de cette formation, les participants seront insérés et capables de gérer convenablement leurs entreprises.

Gontran MBOLET-BILI

A VOTRE SERVICE

DIRECTION GENERALE DE L'ACFPE
2473, Avenue de l'Indépendance
Tél. : (236) 21 61 12 55 / 21 61 02 68
Fax : (236) 21 61 68 00
Site Web : www.acfpe.net
B.P. : 1744 & 626 Bangui (RCA)

AGENCES REGIONALES

- Secteur Centre – Sud : MBAÏKI Tél.: 72 71 37 37 / 76 75 02 54
- Secteur Est : BAMBARI
- Secteur Ouest : BERBERATI Tél.: 72 71 28 28 / 76 75 02 52
- Secteur Nord—Ouest: BOUAR Tél.: 72 71 35 35 / 76 75 02 53
- Secteur Nord, BOSSANGOA: Tél.: 72 71 36 36 / 76 75 00 61
- Secteur Centre, SIBUT: Tél.: 72 71 38 38 / 75 95 01 79
- Secteur Sud—Ouest, NOLA: Tél.: 72 71 39 39 / 76 75 02 54

Directeur de publication

Alexis Claude Junior KOMASSA II PETOEKAMA

Rédacteur en Chef

Franck LAGUERRE

Comité de rédaction

- Aubin Fulbert Merci MONGA
- Aubin Aimery KOULET-VICKOT
- Herbert SAMBA-TOLO
- Rochel Taylor GOGBIA
- Solange Olive KPIODIGUI
- Mireille OUAKOUA
- Yves Aymard NGOUYOMBO